

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 2 Avril 2024

<u>Étaient présents</u> : M. Christophe TARY - M. Jean-Marc JAVAUX - Mme Nora ATAMNA - M. Maxime VAUTHIER - Mme Claudine DELAITRE - M. Benoît SAUVAGE - Mme Alison CALPENA JUAREZ - Mme Christelle ROY - M. Jean-Gabriel DELOUF - Mme Cécile DRUAUX - M. Robin LHENRY.

<u>Absents excusés</u>: Mme Josiane PRUNIAUX (pouvoir à M. Jean-Marc JAVAUX) - Mme Anny GRANDGERARD - M. Laurent CARDOT (pouvoir à M. Benoît SAUVAGE) - M. Serge SCHMIT (pouvoir à M. Robin LHENRY).

Mme ATAMNA Nora est nommée secrétaire de séance. Le Maire ouvre la séance à 19 h 00.

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2023
- 2. Compte Administratif Année 2023
- 3. Affectation du résultat de fonctionnement de 2023
- 4. Taux communaux d'imposition Année 2024
- 5. Attribution des subventions aux associations Année 2024
- 6. Budget Primitif Communal 2024
- 7. École Élémentaire Reversement d'une subvention
- 8. Déclassement d'un chemin rural
- 9. CAV Projet de PLU intercommunal
- 10. Motion contre la fermeture d'une classe à l'école élémentaire

Le procès-verbal de séance du 12 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2023

Le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2023 est approuvé.

2. Compte Administratif - Année 2023

Le Compte Administratif de 2023 qui s'établit comme suit, est approuvé :

Fonctionnement Dépenses : 761 713.61 € Recettes : 898 196.55 €

Excédent de clôture : 136 482.94 €

Investissement Dépenses : 282 710.35 € Recettes : 240 266.54 €

Restes à réaliser : 14 867.10 € (dépenses) / 3 346.00 € (recettes)

Besoin de financement : 96 126.56 €

3. Affectation du résultat de fonctionnement de 2023

Il est décidé d'affecter au budget 2024, le résultat de fonctionnement 2023 comme suit :

1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 la somme de 96 126.56 €

2/ Report à nouveau de fonctionnement au chapitre 002 du solde positif, soit la somme de 57 164.71 €

4. Taux communaux d'imposition - Année 2024

Les taux d'imposition pour l'année 2024 sont maintenus :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 43.33% - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 29.98% - Taxe d'habitation : 6.62%

5. Attribution des subventions aux associations - Année 2024

Le Conseil Municipal décide d'accorder des subventions aux associations suivantes :

Anciens Combattants (200 €) - Les Croqueurs de Pommes (50 €) - AHSSEA (200 €) - Habitants du Sabot (100 €) - Des Musiques Pour Tous (200 €) - Coopérative École Élémentaire (1 113 €) - Coopérative École Maternelle (987 €) - Epi'cerise (75 €) - Gratuité scolaire (720 €) - Sorties éducatives élèves du secondaire (250 €) - Le Souvenir Français

(50 €) - La Croix Rouge (75 €) - Cartes Avantages Jeunes (495 €) - Demandes en cours d'année (1 000 €). Total: 5 515€

6. Budget Primitif Communal 2024

Le Budget Primitif Communal 2024 est approuvé comme suit :

Recettes: 906 209.71 € Dépenses : 906 209.71 € Fonctionnement Dépenses : 486 068.56 € Investissement Recettes: 486 068.56 €

7. École Élémentaire - Reversement d'une subvention

Une subvention d'un montant de 720 € versée par l'État dans le cadre des Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC) est reversée à l'école élémentaire, à qui elle a été attribuée

8. Déclassement d'un chemin rural

Il est décidé la désaffectation et le déclassement de la voirie communale d'un chemin communal (omis lors de la délibération n° 28 du 24/10/2023), situé dans l'emprise des parcelles cédées au Motoclub.

9. CAV - Projet de PLU intercommunal

Dans le cadre de la procédure de révision des documents d'urbanisme de la CAV, le Conseil Municipal donne un avis favorable sur le projet de Plan Local d'urbanisme intercommunal, tel qu'arrêté par le Conseil Communautaire le 14 décembre 2023

ENSEIGNEMENT - ÉDUCATION - JEUNESSE

10. Motion contre la fermeture d'une classe à l'école élémentaire

Le Conseil Municipal vote une motion contre la fermeture d'une classe à l'école élémentaire envisagée par l'Inspection Académique lors de la prochaine rentrée scolaire 2024-2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Fait à Frotey-lès-Vesoul, le 25 juin 2024

Christophe TARY